



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 3 Avril, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CHIBRAC - GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO – QUINTANO – QUISSOLLE – RECORIS - ZGAINSKI

Mesdames – BETTON - BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU – REMIGI – SILVESTRE – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur CELAN à Monsieur DUCOUT
Madame ETCHEVERS à Madame SIMIAN
Madame HANRAS à Madame BOUTER
Madame PENARD à Monsieur BEYRAND
Madame MOREIRA à Monsieur ZGAINSKI

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BETTON est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BETTON qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 Mars 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2024 - DÉLIBÉRATION N° 2024/2/25.

Réf : 8.4

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ SCSO UNIKALO EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE FABRICATION DE PEINTURE POUR LE BÂTIMENT (AUGMENTATION DU STOCKAGE ET DE LA PRODUCTION) - AVIS

Monsieur le Président expose,

La société SCSO UNIKALO développe, fabrique et commercialise des peintures pour les professionnels du bâtiment. Elle est spécialisée dans la fabrication de peintures en phase aqueuse et en phase solvant pour le bâtiment qui sont destinées au marché français.

Déjà présente sur la Commune de Cestas (route de Saucats, lieu-dit les Pins de Jarry), SCSO UNIKALO a acheté en 2022 sur le site industriel précédemment exploité par BB FABRICATION (RENAULAC). Elle projette la construction d'un nouveau bâtiment logistique au droit du bâtiment C existant (cf plan en PJ). Cette modification, jugée substantielle, a nécessité la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

Par arrêté en date du 7 mars 2024, le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 2 avril au 2 mai 2024 suite au dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la société SCSO UNIKALO en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de peinture pour le bâtiment et notamment l'augmentation du stockage et de la production de l'installation existante sur la Commune de CESTAS.

Le projet est classé au titre des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) aux régimes suivants :

- L'autorisation pour la rubrique 2640-b : Colorants et pigments organiques, minéraux et naturels (fabrication ou emploi de),
- L'enregistrement pour les rubriques 1510-2B : Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts dont le volume des entrepôts est supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³, 4331-2 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3, supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t,
- La déclaration pour les rubriques 2925 : Ateliers de charge d'accumulateurs, 1185 (DC) : Emploi dans des équipements clos en exploitation d'équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg, 4510 (DC) : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t.

Afin d'augmenter sa capacité de stockage, la SCSO UNIKALO a pour projet de :

- Créer un entrepôt d'environ 11 100 m² dédié à des surfaces de stockage de produits finis, bureaux, vestiaires, salles de réunion, cafétéria, locaux techniques dont 2400 m² seront couverts de panneaux photovoltaïques,

- Démolir des équipements et installations : le bâtiment B de 2735 m² et 1830 m² d'emprise de circulation,
- Réaménager l'ensemble des espaces extérieurs : les voies de circulation des piétons, des véhicules légers et des poids lourds, les équipements de lutte contre l'incendie (voie pompier, stationnement des engins de secours, bassin de rétention des eaux incendie), les ouvrages permettant la connexion aux réseaux d'adduction et d'assainissement et enfin les ouvrages permettant la gestion des eaux pluviales (bassins d'infiltration, séparateurs d'hydrocarbures).

Le dossier a été soumis pour avis à la DREAL, le SDIS, l'ARS, le CSRPN (Conseil scientifique régional du Patrimoine Naturel), et la MRAE (Mission régionale de l'autorité environnementale). Ces organismes ont émis des observations et recommandations et ont demandé à la SCSO UNIKALO d'apporter des compléments d'informations à son dossier. La SCSO UNIKALO a apporté des réponses aux services de l'Etat.

Dans l'analyse des impacts du projet sur l'environnement, l'autorité environnementale indique, en ce qui concerne le milieu physique : « En phase de travaux, comme en phase d'exploitation, aucun rejet dans les eaux souterraines n'est prévu. Le rejet des eaux pluviales des toitures se fera par le sol. Les eaux pluviales venant des voiries et des aires de stationnement transiteront via le bassin de collecte des eaux incendie, seront ensuite traitées par séparateur d'hydrocarbures puis infiltrées dans le sol via un second bassin. Toutefois, elle recommande une attention particulière pour les eaux provenant de la cour arrière bitumée à l'arrière du bâtiment de fabrication ainsi que leur traitement avant rejet ».

Dans son mémoire en réponse, la SCSO UNIKALO indique que ces eaux font l'objet de mesures annuelles sur 4 points de prélèvements. Elle précise que l'arrêté RSDE (Rejet/réduction de substances dangereuses dans l'eau) vient compléter cette surveillance pérenne avec un prélèvement trimestriel de 24h asservi au débit. Pour finir, elle indique également que cette cour bitumée est une zone de stockage de conteneurs vides et non une zone de circulation. Ces éléments mettent en évidence l'effectivité des mesures de surveillance sur les eaux de surface et souterraines.

La synthèse de l'état initial de l'étude d'impact (ci-jointe) permet d'apprécier de manière exhaustive les enjeux environnementaux du projet.

La SCSO UNIKALO prévoit que le site comptera environ 200 salariés à l'horizon 2026 (106 actuellement).

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu le Code de l'Environnement, notamment le Livre I – titre VIII sur l'autorisation environnementale, le livre V – titre 1er concernant les installations classées pour la protection de l'environnement ; les articles L123-1, R123-1 et suivants sur les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ; les articles L 181-1 et R181-1 concernant les autorisations environnementales ;

Vu l'article L 122-1 sur les projets soumis à évaluation environnementale ; l'article L214-1 et suivants sur l'Eau et les milieux aquatiques ; l'article L411-1 et suivants relatifs à la conservation des espèces animales ou végétales et de leurs habitats ;

Considérant que la SCSO UNIKALO exploite déjà un site de fabrication de peinture pour le bâtiment sur la commune de Cestas

Considérant qu'il s'agit d'augmenter le stockage et la production de l'installation existante
Considérant les réponses apportées par la SCSO UNIKALO aux services de l'Etat sur leurs observations,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Emet** un avis favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la société SCSO UNIKALO en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de peinture pour le bâtiment et notamment l'augmentation du stockage et de la production de l'installation existante sur la commune de CESTAS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT

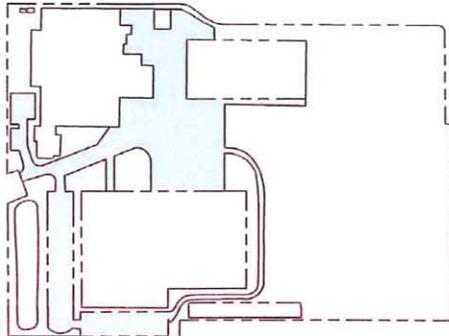
LA SECRETAIRE DE SEANCE,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 12/04/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 15/04/2024

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

PARCELLE
ETAT INITIAL

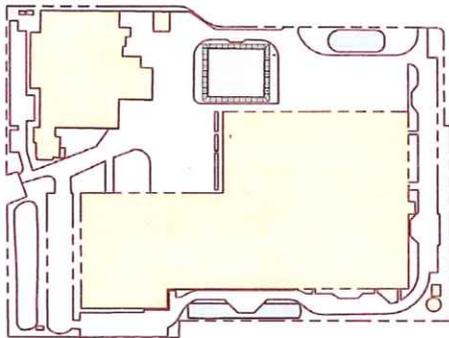


- Type de surface
- BASSINS EXISTANT
 - EMPRISE BÂTI EXISTANT
 - EMPRISE CIRCULATION EXISTANT
 - PLEINE TERRE EXISTANT

Nom	Surface	%
BASSINS EXISTANT	1 689 m ²	3%
EMPRISE BÂTI EXISTANT	14 508 m ²	27%
EMPRISE CIRCULATION EXISTANT	9 472 m ²	18%
PLEINE TERRE EXISTANT	27 730 m ²	52%
Total général	53 399 m ²	

(1 044m² démolie dans le cadre du projet)
 (2 735m² démolie dans le cadre du projet)
 (1 800m² démolie dans le cadre du projet)

PARCELLE
ETAT FUTUR



- Type de surface
- BASSIN INCENDIE
 - BASSINS
 - BASSINS EXISTANT
 - EMPRISE BÂTI
 - EMPRISE CIRCULATION
 - PLEINE TERRE

Nom	Surface	%
BASSIN INCENDIE	1 065 m ²	2%
BASSINS	1 005 m ²	2%
BASSINS EXISTANT	1 044 m ²	2%
EMPRISE BÂTI	24 041 m ²	45%
EMPRISE CIRCULATION	16 631 m ²	31%
PLEINE TERRE	9 592 m ²	18%
Total général	53 379 m ²	

(m² max 50%)
 (m² max 15%)

Evolution des surfaces entre existant et futur :

Emprise bassins : + 401 m²
 Emprise bâtiments : + 9 484 m²
 Emprise circulations : + 6 865 m²
 Pleine terre : - 17 826 m²



2. Etude d'impact

2.1 Synthèse de l'état initial

Le tableau ci-dessous présente les éléments principaux issus de l'état initial de l'étude d'impact (PJ n°4).

	Milieu Physique	Enjeux
Topographie	L'environnement du site ne présente pas de relief particulier. Le site d'étude présente une allimétrie comprise entre 61.1 et 61.7 m NGF.	Nul / Négligeable
Conditions climatiques	- Climat de type océanique tempéré, à hiver doux et été relativement frais. - Température moyenne annuelle de 14,2°C (température moyenne annuelle minimale de 9,6°C et température moyenne annuelle maximale de 18,9°C). - Précipitations annuelles moyennes de 925 mm. - Vents majoritaires de secteurs Sud-Ouest et Nord/ Nord-Est. - Risque orageux modéré, avec une densité de foudroiement (nombre d'impacts par km ² et par an) = 1,22.	Nul / Négligeable
Géologie	Sols présents à dominante sableuse (formations sableuses fluvio-éoliennes) avec de fortes capacités drainantes (sables présents entre 0 et plus de 8 m de profondeur). Les sondages ont mis en évidence une couche superficielle de sables fins de plus ou moins grande épaisseur sur l'ensemble du site, ainsi que la présence d'eau à très faible profondeur (entre 0,6 et 1,4 m de profondeur), et proche de la surface. Les sols en place au droit de la zone d'étude sont faiblement sensibles au phénomène du retrait-gonflement des argiles.	Modéré
Sismologie	Site localisé en zone de sismicité très faible (zone 1)	Faible
Hydrogéologie	Système aquifère « Sables plio-quatérnaires du bassin de la Garonne région hydro et terrasses anciennes de la Garonne » (FRFG047), alimenté par les eaux météorites Nappe libre drainée par les rivières, ruisseaux et canaux artificiels Le site est situé à plus 875 m d'un captage AEP, mais hors périmètre de protection	Modéré
Hydrologie – Hydrographie – Qualité	Site localisé à 3 km de la masse d'eau réceptrice « L'eau Bourde » (FRFR42) présente un mauvais état chimique et un état biologique moyen. Une station de mesure de qualité est située en aval du site au niveau de la masse d'eau « L'eau Bourde »	Faible
SDAGE/SAGE	Le projet est visé par la SDAGE Adour Garonne. Le projet est concerné par le SAGE Nappe Profonde	Faible
Air	Site localisé en zone périurbaine ; la qualité de l'air ambiant peut être considérée comme bonne. La pollution de l'air sera principalement due au trafic routier et aux activités industrielles à proximité.	Modéré
Acoustique	Les parcelles du site ne sont pas concernées par de plan d'exposition au bruit d'un aéroport. Les principales sources sonores au voisinage du site sont liées à l'autoroute présente à l'Ouest du site et aux activités industrielles à proximité.	Faible
Pollution lumineuse	Pollution lumineuse modérée.	Faible

SCSO UNIKALO – Cestas (33)
Dossier de demande d'autorisation environnementale

Milieu Naturel		Enjeux
Faune/Flore	Habitats naturels communs, dégradés par l'activité anthropique forte du secteur. Présence d'une espèce protégée au niveau régional (Aquitaine), le Lotier hispide et présence de 9 espèces exotiques envahissantes. Présence d'un habitat favorable à la réalisation du cycle biologique complet des amphibiens (bassin de rétention). Présence d'une espèce protégée de reptiles : le Léopard des murailles. Présence d'habitats favorables au transit et à l'alimentation de la faune commune.	Modéré
Zones protégées	Aucune zone réglementaire et zone d'inventaire liée au patrimoine naturel située sur l'aire d'étude. Le site Natura 2000 le plus proche « Réseau hydrographique du Gat Mort et du Saucats » (FR7200797) de la Directive Habitats se situe à 9,3 km. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type I « Landes humides des Arguileyrès » (720014151) située à 2,5 km.	Faible
Zones humides	Présence de 670 m ² de zones humides (critère floristique) correspondant à des fourrés de Saule roux. Fonctionnalités mineures exprimées.	Modéré
Continuités écologiques	Le site n'est connecté à aucun réservoir de biodiversité ou trames vertes et bleues. L'aire d'étude n'est également pas reliée hydrauliquement à un cours d'eau	Faible
Patrimoine historique et paysager		Enjeux
Paysage	Site localisé dans une zone d'activité. Paysage fortement marqué par les activités agricoles	Nul / Négligeable
Pollution de sol	Le site d'implantation du projet ne fait pas parti des sites référencés dans la base BASOL. Aucune pollution n'est référencée sur le terrain.	Nul / Négligeable
Patrimoine culturel - Architectural	Absence de monument historique dans un rayon de 500 m autour du site	Nul / Négligeable
Risques majeurs – Risques naturels et technologiques		Enjeux
Risque technologique	Pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune de Cestas	Nul / Négligeable
Risque transport de matières dangereuses	Site éloigné des canalisations de transport de matières dangereuses Proximité d'axes routiers A62 et RD211	Faible
Inondation	Pas de Plan de de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRI) sur la commune de Cestas	Faible
Feu de forêt	Plan de prévention de risque Feu de Forêt (PPRIF) prescrit sur le territoire de la commune de Cestas - Date de prescription : 01/02/2007	Modéré
Aléa retrait / gonflement des argiles	Site localisé hors zone d'aléa vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement des argiles	Nul / Négligeable
Remontée des eaux de nappe	Site localisé en zone « potentiellement sujettes aux inondations de caves » de fiabilité faible/moyenne/forte	Faible
Milieu Humain		Enjeux

SCSO UNIKALO – Cestas (33)
Dossier de demande d'autorisation environnementale

Influence de l'Homme sur le milieu	Le site est existant et localisé dans la zone d'activité Jarry de la commune de Cestas. Les premières habitations sont situées à environ 2,5 km à l'Est du site.	Faible
Urbanisme et Servitudes	Le site du projet est implanté en zone UY du PLU de la commune de Cestas, zone destinée à accueillir des activités industrielles, artisanales et de services	Faible
Activités artisanales / industrielles	Zone d'activités accueillant plusieurs établissements ICPE et plusieurs entreprises. Etablissements les plus proches : DECATHLON logistique et SCHARS.	Modéré
Zones agricoles	Absence de zone agricole recensée dans la zone d'activité Cestas Jarry.	Faible
Voies de communication	Grands axes de communication à proximité du site : A63, RD211 Site desservi par la RD211 – route de Saucal	Modéré